



Seine INFO

EDITORIAL Au cours de notre Assemblée Générale du 30 septembre 1996, vous avez été nombreux à nous apporter votre confiance et je vous en remercie. J'ai souligné le fait que, si l'année 95 a été marquée par l'approbation des deux ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) "Pasteur" et "Bords de Seine" et le rejet de la ZAC "Montessuy", grâce à la très forte mobilisation des habitants du Quartier Seine, relayés par l'APAQS, l'année 96 se caractérise par le gel de tous ces projets, suite à la mise en place prochaine d'un plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPR).

Ce Seine-Infos n°17 a pour but de vous informer et de compléter l'ensemble des informations données au cours de notre réunion publique du 25 juin 96 et de notre Assemblée Générale du 30 septembre et de vous permettre, à partir de ces éléments, de nourrir votre réflexion et de rester vigilants pour l'avenir.

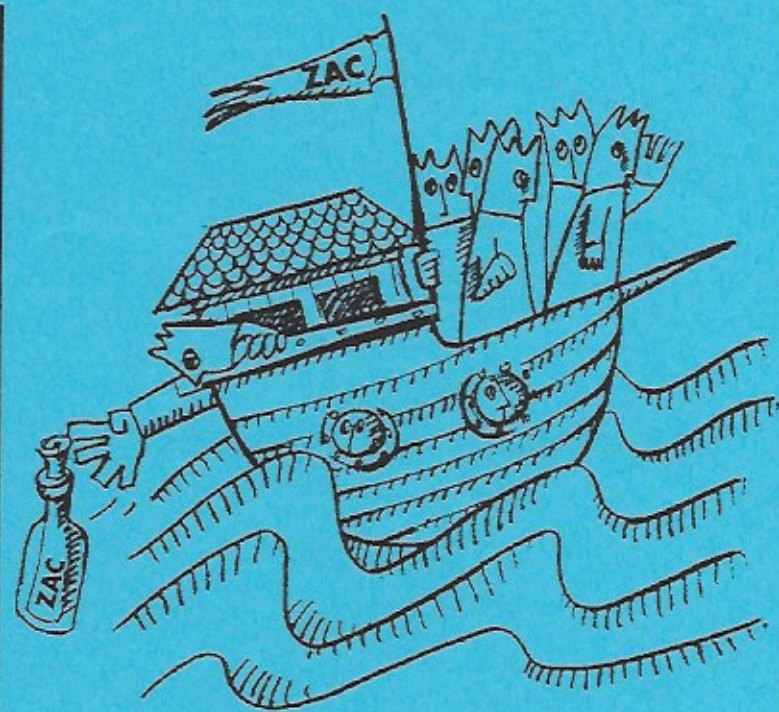
En effet, compte tenu de la position actuelle de la Mairie qui a décidé de créer, avec 15 autres communes de L'Essonne (sur les 18 concernées), une association pour définir différentes propositions à discuter avec le préfet et en particulier de maintenir l'acceptation des projets de ZAC en l'état, par conséquent de nier les risques d'inondation, nous devons rester vigilants et mobilisés durant les années à venir.

Ceci ne devant pas occulter nos préoccupations quotidiennes : nous poursuivons si possible nos rencontres avec les représentants de la Municipalité pour trouver des solutions concrètes aux problèmes de la circulation des voitures et des piétons et de la sécurité etc. (cf. le compte rendu de la réunion du 19 juillet dans ce numéro de Seine-Infos).

De même, nous continuerons à vous solliciter et à vous donner la parole pour proposer des idées d'aménagement du quartier, qui offre de multiples possibilités, compte tenu des très nombreuses friches industrielles existantes.

En vous remerciant de votre confiance et de votre participation toujours plus nombreuse, je vous invite à faire connaître notre action à chaque fois que vous en aurez la possibilité, auprès de vos amis et voisins.

Le Président,
Patrice MONCEAUX



VALLEE DE LA SEINE :

LES RISQUES D'INONDATION

Une nouvelle réglementation départementale est en cours d'élaboration. Elle concerne particulièrement notre Quartier Seine. Il s'agit du "Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation de la vallée de la Seine" (PPR). Nous avons demandé à Jacques Subitte, notre ancien Président, actuellement membre du Conseil municipal à Juvisy, de nous expliquer en quoi consiste ce nouveau PPR mis en place par le Préfet de l'Essonne.

Références

Dans le cadre de l'application des dispositions de la loi 95.101 du 2/2/95 relative au renforcement de la protection de l'environnement et suite à la circulaire EQUU 9600585 du 24/4/96 (urbanisme et environnement), un arrêté préfectoral Essonne n° 96.1856 du 14/5/96, notifié le 19/6/96, a prescrit un PPR (Plan de Prévention des Risques) visant à contrôler strictement l'urbanisation dans les zones inondables.

Toutes observations que seraient amenés à formuler les Maires impliqués devraient l'être dans un délai d'un mois, soit le 20/7/96, délai qui pourrait être prolongé jusqu'au 15/9/96 environ, compte tenu de la période estivale.

Cet arrêté définit les règles de constructibilité qui devront être appliquées dans la zone de grand écoulement en cas de crue (zone I, fort aléa) et dans la zone d'expansion de la crue (zone II) en attendant la publication définitive du PPR.

En simplifiant, pour Juvisy :

- la zone I (limite de la crue de 1955 NGF 35,15) correspond au Quartier Seine, c'est à dire entre la Seine et la voie ferrée sud-est,
- la zone II (limite de la crue de 1910 NGF 36,10, dite crue de référence) comprend le quartier entre voies et le quartier centre, jusqu'à une limite légèrement au delà de la rive gauche de l'Orgc.



(Le niveau normal de la Seine est NGF 31,20)

Politique de l'état

Ses objectifs sont :

- assurer la sauvegarde des personnes et des biens,
- réserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues pour ne pas aggraver les risques dans les secteurs situés en amont et en aval,
- sauvegarder l'équilibre des milieux dépendant des petites crues et la qualité des paysages.

Pour cela, trois principes sont à retenir :

1^{er} principe :

- ne pas accroître la population dans les zones inondables soumises aux aléas les plus forts (zone I) et saisir toutes opportunités pour la réduire,
- réduire la vulnérabilité des constructions qui seraient autorisées dans les zones à aléas moins importants (zone II),
- inciter à prendre les mesures adaptées pour le bâti et les équipements existants.

2^e principe :

- contrôler strictement l'extension de l'urbanisation dans les zones I et II,

- veiller fermement à ce que les constructions éventuellement autorisées soient compatibles avec les impératifs résultant des objectifs ci-dessus.

3^e principe :

- éviter tout endiguement ou remblaiement nouveau.

A noter que.

1) dans les espaces déjà urbanisés, les projets d'aménagement devront réduire les risques auxquels sont exposées les personnes et les biens. Les constructions éventuellement autorisées, notamment pour permettre la transformation ou la restructuration d'activités, devront être strictement compatibles avec les impératifs de protection ;

2) l'impact des grands barrages réservoirs n'a pas été pris en compte car :

- la capacité de ceux-ci ne représente qu'une part modeste du volume d'eau d'une crue type 1910 ;

- ils ne permettent qu'une réduction du temps de submersion,
- leur capacité dépend de la localisation de l'origine de la crue,
- en période printanière, leur niveau est élevé car ils doivent jouer un rôle de soutien d'étiage,
- il y a un fort accroissement des zones imperméabilisées et drainées.

"Pour les crues les plus importantes, les plus dangereuses, il faut garder à l'esprit que le risque est aujourd'hui identique à ce qu'il était autrefois".

Réglementation

1) prescriptions générales

- Pour toutes constructions, ouvrages, extensions de constructions existantes qui pourraient être autorisées :

- le premier niveau habitable ou d'utilisation par une activité sera au-dessus de la crue de 1910,
- la surface au sol située en-dessous de ce niveau et correspondant à une extension des constructions existantes ne pourra être supérieure à 10 m²,
- les sous-sols éventuellement autorisés devront être étanches,
- les réseaux et installations techniques seront installés au dessus de la crue 1910,
- l'alimentation électrique devra être maintenue en période de crue,
- toute construction devra résister à l'impact de la crue de référence,
- lors de tous nouveaux programmes de construction de logement, ceux-ci devront bénéficier de passages pour piétons permettant l'accès à des zones non inondées. Ces passages devront être accessibles aux handicapés et permettre le croisement des piétons ;
- des dispositions seront prises pour empêcher la libération d'objets et de produits dangereux, polluants ou flottants en période de crue.

- Pour garantir le respect de ces dispositions, avant toute présentation de projets, devront être établis :

- une étude hydraulique déterminant l'impact des constructions et ouvrages sur le processus d'inondation et d'écoulement des eaux,
- une étude de vulnérabilité indiquant les mesures à prendre pour garantir la sécurité des personnes et des biens et minimiser l'impact de la crue ainsi qu'une évaluation des dégâts, des coûts de remise en état et leur prise en charge.

2) Prescriptions applicables en zone I

Sont seuls autorisés :

- travaux d'entretien et de gestion courante du bâti existant (aménagement internes, façades, toitures...) hors création de logement supplémentaire,
- extension maximale de 10 m² de la surface au sol du bâti existant,
- travaux d'infrastructure nécessaires au fonctionnement des services publics,

- travaux et aménagement de nature à réduire les risques,
- réaménagement de zones d'activités et d'équipements dans des espaces actuellement urbanisés, sous réserve que leur vulnérabilité soit réduite et qu'il n'y ait pas d'implantation de logements,
- équipements destinés à accueillir des activités liées aux fonctions portuaires et logistiques.

3) Prescriptions applicables en zone II

Sous réserve de respecter les prescriptions générales, pourraient être autorisées les constructions et aménagements

- prévus en zone I,
- situées dans les espaces actuellement urbanisés.

En conclusion

Les dispositions du PPR indiquées ci-dessus, quelques soient les quelques amendements qui pourraient être pris, montrent à l'évidence la nécessité absolue de prendre en compte les risques d'inondation. C'est une nouvelle réflexion globale qui doit être menée au niveau de Juvisy sur la localisation des composantes de l'espace urbain : logements, commerces, activités, équipements publics, espaces verts, zones de loisirs, etc...

C'est en quelque sorte, un nouveau plan d'orientation de la ville.

Dernières nouvelles ou ... les péripiétés du PPR

A ce jour, 5 octobre 1996, après l'assemblée générale de l'APAQS du 30 septembre 1996 et le Conseil Municipal du 2 octobre, la situation est la suivante :

1./ A la suite de l'arrêté préfectoral du 14/5/ 96 définissant le périmètre d'étude du PPR, sous l'impulsion principale de Monsieur Bussery, Maire de Juvisy, 16 communes sur les 18 concernées se sont associées pour

définir un certain nombre de propositions à discuter avec Monsieur le Préfet.

Ces propositions se résument ainsi :

- ⇒ élaborer par les services de l'état une carte des aléas
 - sur un fond topographique actualisé- les courbes de niveau d'eau atteint de 0,5m en 0,5m à partir du niveau de référence : crue 1910
 - en faisant apparaître trois zones d'aléas en fonction des hauteurs de submersion : inférieur à 1 mètre, entre 1 et 2 mètres, supérieur à 2 mètres.

Ceci serait réalisé pour fin 1996 (à

⇒ faire en sorte que si un arrêté préfectoral doit être établi début 1997, que celui-ci soit beaucoup moins restrictif que le projet établi en juin 1996, en particulier l'acceptation des projets d'aménagement engagés avant l'arrêté du 14/5/96 (ceci veut dire pour Juvisy que nous voulons nier les risques d'inondation, la volonté de Monsieur Bussery est de faire émerger les ZAC Pasteur, et Bords de Seine I, ainsi que le rapportait le Républicain du 3/10, mis en vente le mercredi soir 2/10 avant le Conseil Municipal !!)

l'Essonne Proches de la Seine" (ACEPS), dont les objectifs généraux sont les suivants :

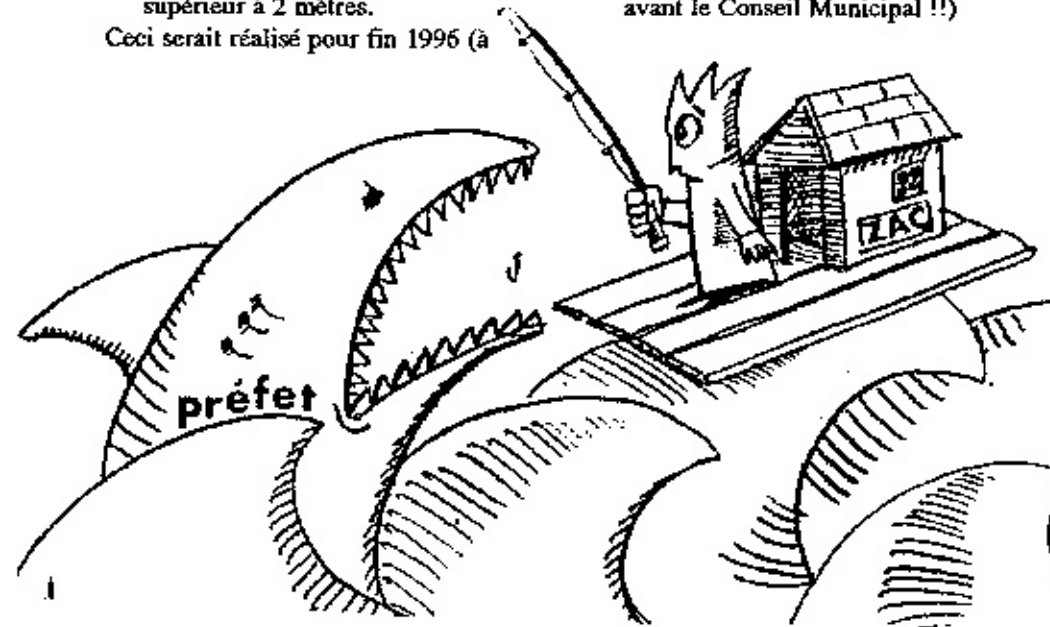
- être un lieu d'échanges entre les communes entre elles et avec les autorités concernées de l'Etat, de la Région, du Département...
- défendre les intérêts des communes et notamment leurs projets d'aménagement
- agir par tous les moyens appropriés : ester en justice...

En conclusion à ce jour,

la création d'une nouvelle association est certainement un moyen intéressant en tant qu'organe de concertation.

Il est cependant regrettable que les propositions formulées et les objectifs de l'association s'orientent plus volontiers vers le maintien des aménagements prévus antérieurement (ZAC...) que vers la définition des contraintes restrictives et efficaces afin de prémunir le plus possible la population et les biens des conséquences dommageables de crues qui restent toujours possibles.

A suivre...



noter que l'on s'éloigne des notions Zone I grand écoulement Zone II)

⇒ élargir l'étude au niveau de l'ensemble du bassin de la seine

⇒ être associé à l'étude sur les moyens de secours disponibles en Essonne.

2./ Création en cours de l'Association des Communes de

Commentaires de l'APAQS

L'assemblée Générale de l'APAQS, qui s'est tenue le 30 septembre dernier, a permis de réaffirmer l'opposition des adhérents à la conception des ZAC prévues Quartier Seine et qui contribuent à une densification excessive de population, une mauvaise gestion des nuisances et en particulier de la circulation des voitures et des piétons.

Cette nouvelle prise en compte des risques d'inondations dans notre quartier remet heureusement ces projets en cause. Nous pourrions donc à juste titre espérer qu'un autre projet soit mis en chantier, qui assure à la fois la disparition des friches industrielles actuelles au profit d'un aménagement des bords de Seine et du Quartier Seine mieux conforme aux souhaits de la population : espaces verts, aménagements sportifs, restauration du centre des commerces proche de la gare, constructions basses, amélioration de la circulation et de la sécurité, réhabilitation des quais de Seine en espaces de promenade...

L'APAQS entend donner la parole aux habitants eux-mêmes, qui devront être les premiers à exprimer leurs souhaits pour l'avenir. L'APAQS sera alors en mesure de proposer des alternatives aux propositions de la Municipalité.

17

LE QUARTIER SEINE

C'est à la demande de l'APAQS qu'a eu lieu le 19 juillet, une rencontre avec Monsieur Guy Le Moulmier, adjoint au Maire, chargé notamment de la voirie. Il s'agissait de faire le point sur un certain nombre de problèmes du Quartier Seine, liés à la circulation des voitures et des piétons et à la voirie en général.

Il s'agissait aussi d'établir des relations "normales" avec la municipalité. En effet, Patrice Monceaux a rappelé que voilà tout juste un an (le 5 juillet 1995), peu après les élections municipales, nous avons été reçus par MM. Bussery et Tessier. Promesse avait alors été faite de nous tenir informés des projets concernant notre quartier et de leur évolution, en vue d'instaurer une véritable concertation. Que constatons-nous à ce jour ? Aucune réponse n'a été apportée à nos demandes, notamment concernant les ZAC, les risques d'inondation, etc. Les habitants, après avoir répondu à deux enquêtes publiques, sont actuellement privés d'information. C'est tout de même grave ! Aucune réunion d'information ou de concertation n'a eu lieu Quartier Seine (à part une réunion courant novembre, suite aux incidents et à une manifestation relatifs à l'insécurité). A cela s'ajoute la suppression des commissions extra-municipales, où étaient abordés nombre de problèmes concernant les différents quartiers de Juvisy.

Nous avons donc suggéré à Monsieur Le Moulmier, au moins pour les points qui relèvent de sa compétence, de mettre en place une réelle concertation Quartier Seine.

Nous avons ensuite abordé l'ordre du jour.

• Zone bleue Quai Timbaud

Nous nous sommes fait l'écho des riverains qui ont déploré l'absence totale de concertation avant la prise de décision, intervenue en mai dernier, de placer cette voie en zone bleue. Nous avons également souligné l'incidence financière sur les riverains qui n'ont pas de garage. Monsieur Le Moulmier a reconnu que les choses auraient pu se passer autrement et en assume la responsabilité. Néanmoins, il est d'accord pour examiner les aménagements qui pourraient accompagner cette réglementation au stationnement.

• Vitesse sur les quais

Nous avons souligné que la solution à ce problème passait par une concertation avec la mairie d'Athis Mons, afin que la limitation de

vitesse soit clairement indiquée par des panneaux répétitifs, tout au long du Quai de l'Industrie. En effet, à partir du pont du Bourbonnais, les automobilistes non avertis ne s'imaginent même pas être encore en agglomération. Ils arrivent donc en pleine vitesse Quai Jean-Pierre Timbaud. Par ailleurs, l'entrée de la ville pourrait être mieux marquée, en particulier par un aménagement du carrefour avec la rue Nouvelle (chicane, bac à fleurs, stop...). Côté Viry, le marquage au sol au niveau de la rue de Chatillon doit être entretenu et ravivé. Nous n'avons pas souhaité la pose des ralentisseurs qui génèrent trop de nuisances pour les riverains (vibrations et bruit) au passage des poids lourds.

• Stationnement Quai Gambetta

La voie est trop étroite pour permettre un stationnement des véhicules à l'intérieur des limites actuelles réservées à cet effet, sans risque de se faire accrocher. Aussi, les conducteurs se garent-ils à cheval sur les trottoirs, gênant ainsi considérablement les piétons. La solution passe sans doute par un léger élargissement de la voie, en empiétant sur le trottoir côté Seine, et surtout, en créant des avancées sur la chaussée, véritables refuges suffisamment larges pour protéger efficacement les véhicules en stationnement.



• Carrefour de la poste, rue Montessuy

Des travaux d'aménagement sont envisagés depuis de nombreux mois, destinés à améliorer la sécurité des piétons qui traversent la chaussée. Cette action est envisagée en collaboration avec le département, dans le cadre d'un plan de circulation du Quartier Seine. Nous avons demandé à être informés de ces projets avant que les décisions ne soient prises, afin de pouvoir apporter en temps voulu les remarques de la population et de nos adhérents.

• Rue de Draveil

- Côté des quais de Seine : l'étréouitresse des trottoirs (0,80 m par endroits) rend la circulation des piétons dangereuse. Seule voie d'accès du Quai Gambetta pour tous les piétons qui souhaitent rejoindre le quartier de la gare et circulation automobile extrêmement intense (300 bus par jour) : cette partie de la rue nécessiterait une attention toute particulière. Nous avons regretté que la récente construction d'un immeuble neuf n'ait donné lieu à aucun travaux d'aménagement pour les piétons. Au contraire, la mairie a autorisé la rénovation d'un immeuble vétuste qui empiétait sur l'alignement de la rue et donc sur le trottoir ! Enfin, nous n'avons toujours pas de réponse positive à notre demande de suppression de l'avancée de l'immeuble de l'ancien restaurant Le Pays d'Oc. Là encore, il y aurait un moyen facile d'améliorer la sécurité.

- Côté gare SNCF : Nous avons réitéré notre demande de faire une étude de rénovation complète de la rue. Les orientations prises pour l'aménagement de la ZAC Bords de Seine I et les contraintes à la construction liées aux zones inondables, rendent cette question particulièrement d'actualité. Nous considérons que la rénovation de la rue de Draveil participerait à l'amélioration de la sécurité, à la lutte contre la délinquance, à l'amélioration du cadre de vie et au sauvetage du commerce local. C'est un atout inestimable pour le Quartier Seine.

• Pont SNCF

La rénovation du pont est urgente mais est repoussée d'année en année. Nous avons déjà souligné que la rénovation de cette voie concerne, outre la SNCF et la ville de Juvisy, le département lui-même, en raison de la nature du trafic automobile à cet endroit. En revanche, les aménagements d'urgence qui ont été réalisés dans le virage pour protéger les piétons contre les voitures, ont considérablement réduit la largeur du trottoir, rendant dangereuse le croisement des piétons et impossible celui des voitures d'enfants. Une solution peu coûteuse est possible en scellant, à la place des bordures en pavés -et sans empiéter sur le trottoir- des profilés anti-roulements en béton.

• Quel avenir pour le Quartier Seine ?

Nous n'avons pas engagé le débat sur ce point, mais nous avons rappelé que, là encore, la concertation devait être le passage obligé à tout projet. Le souhait des habitants est de valoriser le Quartier Seine et d'être étroitement associés aux projets. L'emplacement de ce quartier en bordure de Seine est un atout exceptionnel à valoriser absolument. Tous les projets doivent concourir à améliorer le cadre de vie et à lui rendre son caractère de lieu de résidence, de loisirs et de promenade pour tout Juvisy.



BULLETIN D'ADHESION 1996

Je désire :



Renouveler mon adhésion à l'Association Pour l'Aménagement du Quartier Seine de Juvisy.



Adhérer à l'Association Pour l'Aménagement du Quartier Seine de Juvisy.

NOM :

ADRESSE :

PRÉNOM :

Je joins un chèque de 50 Francs à l'ordre de l'APAQS
APAQS - BP n° 3 - 91261 JUVISY CEDEX

17

Enfin un distributeur de billets Quartier Seine !

Depuis cet été, la Banque Franco Portugaise a installé sa succursale au n°30-32, rue Monttessuy et a eu l'heureuse initiative d'y installer le premier distributeur de billets de notre quartier. A quand celui de La Poste ?

Et si on faisait nos courses dans le quartier ?



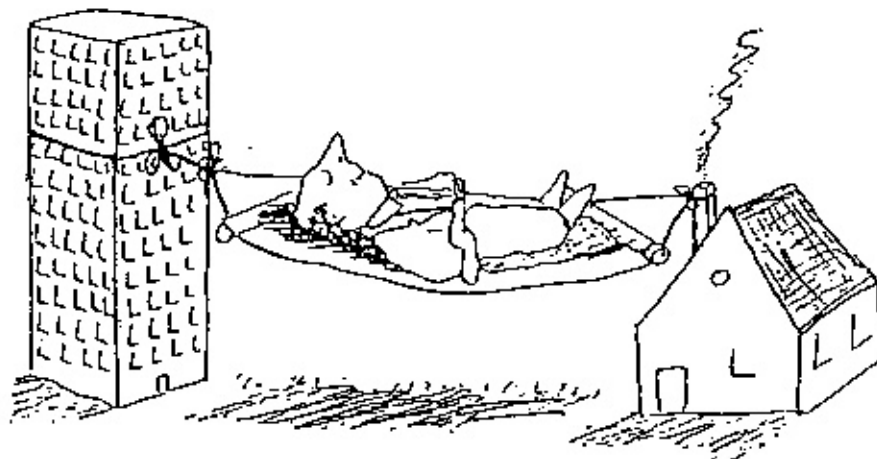
Il y a des jours où décidément rien ne va... On dit parfois "j'aurais mieux fait de rester au lit". Mais, même cela n'était pas possible, avec ce satané matelas défoncé...

Je me lève avec un mal de tête digne des meilleurs lendemains de fête. Y aurait-il trop de bars dans le quartier, quand on a décidé de partager avec les copains le tiercé touché dans le désordre ? Mais, je vous l'ai dit, la journée s'annonçait mal. Dans l'armoire à pharmacie, plus d'aspirine ; dans le placard, plus de café. Les douze croissants soldés au supermarché sont rassis. Maussade, je jette un coup d'oeil à la fenêtre : l'air humide s'en donne à coeur joie à travers les montants disjoints. Quel temps fait-il ? On dirait que le ciel s'éclaircit pourtant. Il serait temps que je me ressaisisse. J'ai le vague sentiment que je passe à côté des choses les plus simples de la vie. Je pourrais sauter dans ma voiture, mal garée bien entendu devant ma porte, et partir acheter le journal ; il faudrait aussi des fleurs pour illuminer la cheminée, mais je n'ai plus de vase, depuis que Josette... Mais passons. Il faut aussi que je change mes pantoufles : si Josette vient ce soir, je ne suis plus présentable. Et que vais-je lui offrir ? un livre, une eau de toilette ? Pourquoi pas aller chez le coiffeur ? Mais décidément, rien ne va : je vous l'avais bien dit ? La pluie recommence à tomber et mes chaussures sont percées. J'ai oublié mon imper dans le train, un bel imper, plus délabré que celui d'un détective, c'est vrai, que personne ne regrettera, surtout pas Josette...

Dans la rue, ma voiture est coincée entre un camion de 100 000 tonnes et une bouche d'égout mal fermée... Avec en plus un PV qui achève de se détremper sur le pare-brise... Mais voilà la pluie qui cesse. Oubliés, les soucis ! Je me prends à rêver de soleil, de copains, de gens à qui parler... Et c'est, sans quitter mon quartier, que je me suis acheté l'aspirine et le café, le journal et les pantoufles, les fleurs et le parfum -de Josette !-, les chaussures façon distingué et la coupe de cheveux qui va avec. J'y ai trouvé aussi, dans mon quartier, le bifteck de mon boucher, le vase pour la cheminée, le cadeau du nouveau né, la fenêtre en PVC et... le matelas de la chambre à coucher !

Quand le camion sera parti, j'irai mettre un peu d'essence dans le réservoir, car il n'y a que pour payer les PV, que j'ai besoin de quitter mon quartier !

NE NOUS LAISSONS PAS
ENDORMIR PAR LES
DISCOURS.



Pour mieux vivre à JUVISY,

Pour Lutter Contre tous les excès :

Surpopulation et

trop de béton !

Je désire :

-Renouveler mon adhésion * / Adhérer* à :

l'Association Pour l'Aménagement du Quartier Seine de Juvisy.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Je joins un chèque de 50 Francs à l'ordre de l' APAQS

APAQS BP n° 3
91261 JUVISY CEDEX

* Rayer la mention inutile